



Comment se faire régulariser

Par **marco68**, le **05/07/2009** à **19:52**

Bonjour,
Un algérien arrivé en France par visa touristique le 29/12/2000 et depuis il vit toujours en France. Abouté de sa demande de titre de séjour en qualité d'asile territorial, malgré recours, il a été placé en centre de détention de Vincennes Paris, après 5 jours, le juge des libertés le libère et la cour d'appel infirme le premier jugement et demande le retour au centre de détention. Ce retour n'avait pas été exécuté (en mai 2005) (y'a-t-il prescription) sachant qu'il y a un quitte le territoire français en mai 2005.
Cette personne vit toujours en France et vit avec une résidente Algérienne et attend la naissance de leur bébé dans 2 mois.
Que doit-il faire? S'accrocher avec l'article 5 de la convention européenne des droits de l'homme? Ou sur quoi devrait-il s'appuyer pour demander sa régularisation? Et ça ne bloquerait-il pas avec la décision de quitter le territoire rendu en mai 2005 (non exécutée)?
Sachant que cette personne a un BAC+6 (en Algérie) en langue Française et Arabe (DEA droit des contrats et responsabilité).
Quelle est la solution pour se faire régulariser?
Merci de me répondre via mon mail : marcokapone@yahoo.fr
Cordialement,

Par **anais16**, le **05/07/2009** à **20:56**

Bonjour,
Désolée, mais ceci étant un forum, je ne répondrais pas sur votre personnel, j'espère que vous comprendrez.
La régularisation est simple: 10 ans de présence en France = titre de séjour pour les algériens (art. 6.1 de l'accord franco-algérien de 1968), prolongé à 15 ans si durant cette période il a eu un titre de séjour d'étudiant en France.
Comment faire?
- justifier de ces années en France par un maximum de preuves classées année par année (visa d'entrée, factures, certificats médicaux, procédures préfecture et jugements, AME, compte bancaire...)
- montrer ses attaches privées et familiales en France: cela n'est pas nécessaire à partir du moment où on a les preuves de présence, mais

plus on en met dans un dossier, mieux c'est. rnrnLa décision de 2005 (APRF ou OQTF) n'est plus valable à l'heure actuelle.rnIl faut donc attendre de remplir les conditions pour déposer un dossier complet.

Par **marco68**, le **05/07/2009** à **21:40**

Bonsoir,rnrnJe tiens a vous remercie infiniment pour votre réponse et pour l'explication qu'elle contienne.rnJ'aimerais savoir quoi et comment faire comme démarche le jour (dans 2 mois) de la naissance de mon enfant?le déclarer ou?ma compagne (la maman)rnelle meme est titulaire d'un titre de séjour d'un an?rnMerci de m'orienter?rnCordialement,

Par **anais16**, le **05/07/2009** à **21:46**

La reconnaissance de l'enfant à la mairie est bien sûr possible pour vous deux puisqu'il suffit de présenter une pièce d'identité (le passeport suffit dans votre cas).

Par **marco68**, le **05/07/2009** à **21:52**

1000 FOIS MERCI POUR L'EXPLICATION DONT VOUS ME FAITES.VOUS ETES UNE PERSONNE GENEREUSE ET SERVIABLE.rnrnJ'AIMERAIS VOUS FAIRE INFORMER DE LA SUITE DE MA SITUATION POUR AVOIR D'AUTRES CONSEILS ET AVIS DE VOTRE PART,SI VOUS ETES DISPONIBLE BIEN SUR SANS VOUS PRIVER DE VOTRE PRECIEUX TEMPS ET DE VOS OBLIGATIONS.rnrnMES SINCERES RESPECTS A VOUS MAITRE,rnCordialement,

Par **anais16**, le **05/07/2009** à **21:55**

N'hésitez surtout pas à poser vos questions! J'y répondrais avec plaisir!rnrnNB:Je ne suis que juriste spécialisée en droit des étrangers, pas avocate.

Par **marco68**, le **05/07/2009** à **22:02**

Je ne vois pas plus de différence entre un juriste et un avocat,car tout avocat est un juriste avant d'etre un avocat (par ses études de droit et de sa formation professionnelle) et un juriste est un connaisseur de droit mais peut défendre une cause sans etre forcément agréé auprès d'un ordre ou d'une cour.rnJe suis moi meme (juriste et avocat)dans le droit en Algerie mais ma situation actuelle ne me permet pas de vivre ma passion,mais plutot chercher a travailler le plus bas des emplois pour subvenir a mes besoins les plus vitaux a moi meme,a ma famille actuelle, et a ma famille dans mon pays.rnMerci encore une fois pour votre gentillesse et je

vous souhaite plus de réussite et de succès dans votre profession et dans votre vie
privée.rnrnSinceres Saluations,rnCordialement,rnA.M